



prescription acquisitive

Par **CHIPAT**, le 21/10/2022 à 00:37

Bonjour, En 1958 mes parents ont acheté une maison , qui était mitoyenne avec la maison voisine. Ils ont également une cave dont l'accès est sur leur terrain mais cette cave se trouve sous la maison voisine. Le problème est que cette cave n'a pas été notifiée sur l'acte de vente et la nouvelle voisine veut récupérer la cave. Peut-on faire valoir la prescription acquisitive et de quelle manière ? Merci d'avance

Par **Marck.ESP**, le 21/10/2022 à 08:45

Bonjour

Pour faire valoir une prescription acquisitive, il vous sera impératif d'être épaulé par un bon avocat spécialisé en droit de l'immobilier.

Concernant ce sujet.

(Le moniteur)

<https://www.lemoniteur.fr/article/la-cave-n-appartient-pas-forcement-au-propretaire-de-la-maison-situee-au-dessus.678794>

<https://www.lemoniteur.fr/mediatheque/9/6/4/001515469.pdf>